

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DU RHONE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 3 JUILLET 2023



Publié le **06 JUIL. 2023**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 27 juin 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_079

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

EXONÉRATION DE LA
REDEVANCE
D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC POUR
LES EXPLOITANTS DE
TERRASSES RUE JEAN
MOULIN

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAoui, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, M. TAKI, Mme LINARES, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, Mme VERNAY, M. TROTIGNON, M. AURELLE

Mme GUGLIELMI (par proc. à Mme MAINAND), M. BALANCHE (par proc. à M. TOLLET), M. JUNET (par proc. à M. THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à M. CIAPPARA), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER), M. FAIVRE (par proc. à M. TROTIGNON), M. DEYGAS (par proc. à Mme BLACHERE), Mme GEHIN (par proc. à M. ATTAR BAYROU)

Etai(en)t absent(s) :

M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **06 JUIL. 2023**

Identifiant de l'Acte :

069216900340-20230703-D2023_079-DE

Rapport de : Sonia FRIOLL

En décembre 2021, les commerçants et habitants de la rue Jean Moulin ont subi des coupures dues à des incidents sur le réseau de distribution d'électricité basse tension. ENEDIS a sécurisé son réseau de manière provisoire le temps d'analyser les défauts et d'étudier une remise en état définitive.

Afin de sécuriser et d'améliorer la qualité de fourniture électrique, le câble basse tension doit être remplacé sur l'ensemble du linéaire de la rue Jean Moulin, entre l'avenue Pierre Terrasse et le chemin de Crépieux. Ces travaux étant conséquents et impactants pour la circulation de la rue, ils ont été planifiés sur l'été 2023 afin de minimiser les nuisances.

Les commerçants étant tout de même très impactés par les travaux de terrassement, il est proposé de les exonérer des droits d'occupation du domaine public pour leurs terrasses sur la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 octobre 2023.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'APPROUVER l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les exploitants de terrasses de la rue Jean Moulin, entre l'avenue Pierre Terrasse et le chemin de Crépieux, pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 octobre 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE

LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET



06 JUL. 2023

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.